DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE TRESSAN

Plan Local d'Urbanisme

REVISION

PLAN DE L'AGGLOMERATION

- 3.2 -

Echelle : 1/2000

Date d'établissement : Novembre 2007
Arrêt du projet par D.C.M. du 17 Avril 2008
Date d'approbation : D.C.M. du

Mairie de TRESSAN
Ecole Place église
34230 TRESSAN
Tél. : 04.67.06.73.59
E-mail :
mairietressan@wanadoo.fr

Michel FREMOLLE
Architecte DPLG
Urbaniste SFU
5, Rue Gilioles
34080 MONTPELLIER
Tél. / Fax : 04.67.75.39.67
E-mail :
michel.fremolle@wanadoo.fr

PROJETEC Sud
Ingénieurs-Conseils
Green Parc - Bât C
149 Avenue du Golf
34 670 BAILLARGUES
Tél. : 04.67.70.80.60
Fax : 04.67.70.80.04
E-mail :
baillargues@projetecsud.fr

LEGENDE
PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

Signification des indices, (voir règlement d'urbanisme)

- i : assainissement non collectif
- g : zone de dangers géologiques
- a : constructions nouvelles interdites
- e : couloir de passage d'une ligne électrique
- ex : constructions existantes

- Limite de Zone
- Limite de secteur
- Emplacement réservé
- Voie ou passage public à créer
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Zone de nuisance de la station d'épuration
- Zone non aedificandi (ancienne décharge : terrains instables)
- Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE)
- Participation pour Voirie et Réseaux divers (PVR)
- Canal d'irrigation à maintenir à ciel ouvert
- Circuit de randonnées pédestres à aménager
- Prescription d'isolement acoustique des voies bruyantes
- Zone inondable rouge R
- Zone inondable bleue Bn

Report indicatif du PPRI voir pièce 5.6 du dossier de PLU
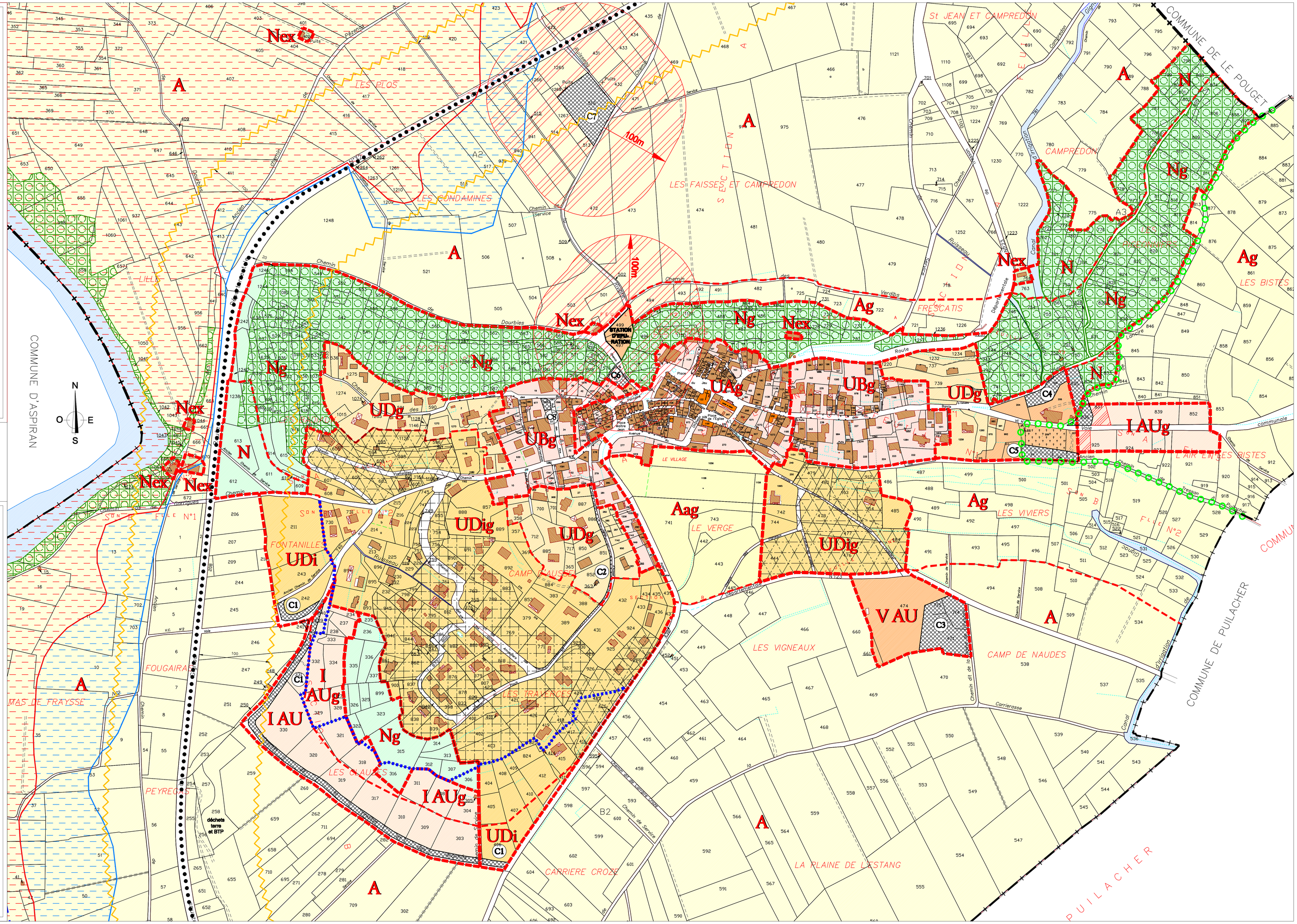
- Terrains et bâtiments communaux (pour information)
- Section de route où la création d'accès nouveaux particuliers est interdite